

**COMMUNE DE PONSAS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2018**

Date de convocation : 30 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille dix-huit, le onze avril, à 19 heures 15,

Le conseil municipal de la commune de PONSAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Christine PROT, maire.

Présents : Marie-Christine PROT, Yvan BLACHON, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Nathalie GOMES DA SILVA, Laurent CHALLIER, Jacques GACON, Philippe CAILLET, Peggy VIOT, Marie-Christine THOULOUSE.

Absente excusée : Chantal BESSON.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Yvan BLACHON.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation.

**1 – COMPTE DE GESTION 2017**

Mme le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme COLOMB Isabelle, Comptable du Trésor, à la clôture de l'exercice.

Mme le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures et cela pour le budget de la commune et annexes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le conseil municipal** :

- **Approuve** le compte de gestion 2017 du budget de la commune et des budgets annexes.

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

M. Yvan BLACHON présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Marie-Christine PROT, maire. Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

	<u>Dépenses</u> :	<u>Recettes</u> :	<u>Reports 2016</u> :	<u>Résultats 2017</u> :
<b>- Budget général :</b>				
<u>Fonctionnement</u> :	213 295,35 €	261 439,63 €	154 599,25 €	202 743,53 €
<u>Investissement</u> :	107 739,47 €	188 200,43 €	- 20 504,59 €	59 956,37 €
<b>- C.C.A.S. :</b>				
<u>Fonctionnement</u> :	3 015,50 €	3 740,00 €	6 663,02 €	7 387,52 €
<b>- Service Eaux :</b>				
<u>Fonctionnement</u> :	1 507,77 €	6 630,95 €	19 887,10 €	25 010,28 €
<u>Investissement</u> :	42,50 €	1 507,77 €	18 801,00 €	20 266,27 €
<b>- Service Assainissement :</b>				
<u>Fonctionnement</u> :	153,51 €	3 678,84 €	68 049,52 €	71 574,85 €
<u>Investissement</u> :	36,00 €	153,51 €	977,25 €	1 094,76 €

Mme Marie-Christine PROT quitte la séance pendant la durée du vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le conseil municipal :**

- **Approuve** le compte administratif 2017 en concordance avec le compte de gestion du Comptable du Trésor.

### **3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 de la commune et annexes, le conseil municipal considère qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le conseil municipal :**

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

<u>Budget général</u> :	cpte 002 excédent de fonctionnement reporté	202 743,53 €
	cpte 001 excédent d'investissement reporté	59 956,37 €
<u>C.C.A.S.</u> :	cpte 002 excédent de fonctionnement reporté	7 387,52 €
<u>Assainissement</u> :	cpte 002 excédent de fonctionnement reporté	71 574,85 €
	cpte 001 excédent d'investissement reporté	1 094,76 €

### **4 – BUDGET PRIMITIF 2018**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le conseil municipal :**

- **Vote** les propositions du Budget Primitif 2018 de la commune et des budgets annexes comme suit :

<u>BUDGET GENERAL</u> :	Fonctionnement :	457 506,00 €
	Investissement :	433 929,00 €
<u>C.C.A.S.</u> :	Fonctionnement :	7 487,52 €
	Investissement :	0.00 €
<u>ASSAINISSEMENT</u> :	Fonctionnement :	75 781,00 €
	Investissement :	22 036,00 €

### **5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES DE 2018**

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le taux des trois taxes directes locales 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**le conseil municipal :**

- **Fixe** les taux des taxes locales 2018, comme suit :

	<b>Année 2017 (pour mémoire)</b>	<b>Année 2018</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	8,65 %	8,65 %
<b>FONCIER BATI</b>	15,93 %	15,93 %
<b>FONCIER NON BATI</b>	75,46 %	75,46 %

## **6 – VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**le conseil municipal :**

- **Fixe** les subventions 2018, comme suit :

Sou des Ecoles Laïques (dont 1 000,00€ pour la classe de neige)	1 300,00 €
ACCA	160,00 €
Amis du Riverolles	200,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Amicale pompiers St-Vallier	75,00 €
FNATH	50,00 €
Comité animation Ponsas	305,00 €
Téléthon AFM	100,00 €
Association personnes âgées CH St-Vallier	50,00 €
Restaurants du cœur	100,00 €
Croix-Rouge	50,00 €
Association des paralysés de France	50,00 €
ALDEVA	50,00 €
Paroisse St Joseph Galaure	150,00 €
Association Gym Ponsas Tonic	200,00 €
Anciens combattants VGE	75,00 €
Anciens combattants ACRDNS	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €
Autres subventions (à attribuer par délibération)	135,00 €

## **7 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE NOUVELLE MAIRIE ET SALLE DE REUNION**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 octobre 2016 n° 2016-23 retenant la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie et salle de réunion ainsi que du contrat signé le 20 novembre 2016.

Après actualisation du montant du marché de la nouvelle mairie, il convient selon les termes du contrat cité précédemment, de procéder à un ajustement des montants du marché du maître d'œuvre par un avenant au contrat.

Cet avenant prend donc en compte l'actualisation du marché et modifie le montant de ce dernier.

Il passe de 19 362.50 € HT à 24 111.85 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**le conseil municipal :**

- **Approuve** l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre comme énoncé ci-dessus et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.
- **Dit** que les crédits ont été inscrits au budget 2018.

## **8 – AVENANT N°1 AU LOT 8 – ELECTRICITE AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET D'UNE SALLE DE REUNION**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 septembre 2017 n° 2017-22 retenant les entreprises pour le marché de la construction d'une nouvelle mairie et d'une salle de réunion.

Après émission de la première situation de l'entreprise titulaire du lot 8, Ets Claude GRENIER, il est apparu une différence entre le montant figurant sur sa facture et celui sur l'acte d'engagement.

Cette différence est due à une erreur de calcul après la négociation.

Il convient donc de le rectifier.

Cet avenant prend donc en compte la rectification du montant HT du marché.

Il passe de 15 893.00 € HT à 16 573.00 € HT (option comprise).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**le conseil municipal :**

- **Approuve** l'avenant n°1 au lot 8 du marché de la nouvelle mairie comme énoncé ci-dessus et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.
- **Dit** que les crédits ont été inscrits au budget 2018.

#### **9 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS ET D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**

Mme le Maire expose au conseil municipal que la commune compte une importante population jeune, pour laquelle il existe très peu d'équipements de loisirs. Elle propose donc l'installation d'un équipement multisports (city park) et d'une aire de jeux pour jeunes enfants, dans la perspective que ces espaces soient également utilisés par les scolaires.

A cet effet, des devis ont été demandés et la dépense prévisionnelle s'élève à 79 624.81 € HT (95 549.77 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Drôme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**le conseil municipal :**

- **Approuve** le projet d'installation d'un équipement multisports et d'une aire de jeux pour enfants,
- **Sollicite du Conseil Départemental de la Drôme une subvention**, pour la réalisation de ce projet,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **10 – CONVENTION 2016-2017 DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF POUR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DROME DES COLLINES A SAINT- VALLIER**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la convention passée entre la Commune et le département, régissant la participation aux charges de financement de la Médiathèque Départementale de la Drôme des Collines.

La convention signée en 2016 arrivant à échéance, le Département souhaite la renouveler. Mme le Maire donne lecture du projet de la convention 2017-2020 entre la commune et le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**le conseil municipal :**

- **Approuve** la convention précitée, annexée à la présente délibération.
- **Autorise** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces ou tout avenant s'y rapportant.

#### **11 – QUESTIONS DIVERSES :**

Commémoration du 08 mai : Le rassemblement est prévu Place de la Mairie à 11 heures 15, suivi d'un défilé au monument aux morts et d'un dépôt de gerbe.

Affiché le 13 avril 2018

Le Maire,  
Marie-Christine PROT